



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

**Commission d'Appel « Affaires Générales »
Du Samedi 07 Juin 2025**

Président de séance : Mr CORNIAUX Michel

Membres : MM. BECRET Jean Marie - COUSIN Gilles – EUSTACHE Joël

Assiste : Mme GOGUILLON Céline (Secrétaire Administrative)

1) Appel de l'IEC CHATEAU THIERRY à une décision de la commission Juridique du 21 Mai 2025 publiée le 23 Mai 2025 sur le site officiel du District.

N° 55639.1 – US LAON 4 / IEC CHATEAU THIERRY 4 du 18/05/25 comptant pour le Challenge Jean-Claude Demarest

« Appel à la suite de la décision de la Commission Juridique « Donne le match perdu à L'IEC CHATEAU THIERRY 4 pour qualifier US LAON 4 »

Après audition de :

Pour l'IEC CHATEAU THIERRY

- Monsieur DJELASSI Oualid - licence N° 2488318280
- Monsieur RABIA Saïd – Licence N° 9603125913

Pour l'US LAON

- Monsieur VERHEYDEN Bernard – Licence N° 2410453092
- Monsieur CERCEAU Laurent – Licence N° 2400529734

Jugeant en appel et en deuxième instance,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non-membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

L'IEC CHATEAU THIERRY déclare qu'il pensait que le fait de jouer un match en semaine qualifiait les joueurs pour cette rencontre.

Le Président de la Commission lit le Règlement du Challenge Jean-Claude Demarest

La Commission :

Décide :

- De confirmer la décision de la Commission Juridique conformément à l'application des textes et qualifie l'US LAON 4
- De confisquer les droits d'appel à l'IEC CHATEAU THIERRY

La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la commission régionale d'appel affaires générales de la Ligue de Football des Hauts de France : mail fmuylle@lfhf.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président de Séance : Michel CORNIAUX